

N°23/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2022**

OBJET : Délibération pour les contrats de déneigement

Le douze mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 2 mai 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : AUBERT Sylvain (pouvoirs donnés à BOYER-JOLY Gilbert), Richard MAGNAN (pouvoirs donnés à ACHIN Richard), HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Sylvie GIRAUD), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés Thierry CATELAN).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que certains secteurs de la commune ont été déneigés sous forme de prestations de service comme les années précédentes. Il présente le contrat de déneigement établi à cet effet pour la saison 2021-2022 avec M.GANGUET Luc.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de déneigement pour la saison 2021/2022
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat jusqu'à la fin du mandat à savoir jusqu'en 2026 avec M.Ganguet ou un autre prestataire avec les mêmes conditions que celles mentionnées au contrat 2021/2022
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr